

**Axe : Intervenir en situation de troubles du comportement et
de pathologies**
Module de formation : Vieillesse et troubles mentaux

Public ciblé

Ce module s'adresse à :
Tout professionnel de l'aide à domicile et
tout personnel intervenant auprès des
personnes âgées

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire

Organisation

-Durée

1,5 jours, soit 10h30 heures, en
présentiel

-Effectif

La formation devra être adaptée à un
groupe de 8 à 12 apprenants

-Qualification de l'animateur

Il est attendu que l'animateur soit formé
et/ou diplômé et dispose d'une
compétence dans les pratiques
d'organisation et d'animation d'un groupe
de professionnel sur le champ du
vieillesse et/ou de la gérontologie

Moyens pédagogiques :

Les contenus seront abordés à partir
d'échanges, d'apports théoriques, de
travail individuel et de groupes et
d'illustrations pratiques d'études de cas,
de conseils

Evaluation

Evaluation des stagiaires et bilan des
formateurs en fin de stage selon les
modalités conventionnelles

Interlocuteurs à la Carsat Sud-Est

Michèle PERETTI

04 91 85 85 45

michele.peretti@carsat-sudest.fr

Objectifs principaux

Ce module doit permettre aux professionnels de mieux comprendre
et appréhender une personne âgée souffrant de troubles psychiques

Objectifs prioritaires attendus

Cette formation doit permettre aux professionnels

- De connaître les différentes pathologies psychiatriques et leurs manifestations spécifiques,
- D'avoir des éléments sur les caractéristiques de la violence dans les troubles mentaux
- De connaître des techniques et méthodes d'accompagnement spécifiques au bénéficiaire atteint de troubles mentaux.

Programme de formation

Le module s'articulera autour de :

- La définition du vieillissement et des diversités des troubles mentaux,
- La violence dans le trouble mental : violence auto-agressive, repérer les signes d'alerte du passage à l'acte violent,
- L'accompagnement du bénéficiaire atteint de troubles mentaux : conséquences de la prise de médicaments psychotropes.

Objectifs pédagogiques attendus

A l'issue de la formation, le professionnel devra être capable d'adopter des techniques et des méthodes d'accompagnement spécifiques au bénéficiaire atteint de troubles mentaux